



SOLIDARITÉ COVID-19 FONDATION BP SUD

Une association distinguée

L'association départementale de visite des malades en établissements hospitaliers et centres de soins ou de vie **VMEH de Palhers** fait en effet partie des 26 coups de pouce de la Fondation qui salue ainsi sa mobilisation. Ses équipes ont oeuvré pour fournir aux résidents des EPAHD des masques, des gants, des visières et du gel hydroalcoolique. L'objectif était de pouvoir les réunir dans le respect des règles sanitaires pour qu'ils puissent participer aux animations.

La Fondation Banque Populaire du Sud dédie une enveloppe de 60 000 € à des actions solidaires liées au Covid-19. Son conseil d'administration a sélectionné 26 associations locales, clientes ou non de la Banque, grâce à son réseau d'agences mobilisé du 10 au 20 avril dernier. Aide aux soignants, aux aînés et aux enfants, aide alimentaire, consommation locale et fabrication de masques : la fondation BPS salue la mobilisation des associations et de leurs bénévoles. La Fondation Banque Populaire du Sud, qui récompense deux fois par an des associations pour leurs projets – innovation sociale et environnementale, insertion par l'emploi et l'entrepreneuriat, patrimoine culturel – a décidé de réajuster temporairement sa mission compte tenu de la crise sanitaire actuelle.

Elle a ainsi attribué une enveloppe financière de 60 000 euros en soutien à 26 actions solidaires portées par autant d'associations et de nombreux bénévoles, réparties sur les sept départements que couvre la Banque : Ariège, Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales et Sud-Ardèche.

« Avec cette opération, nous avons voulu donner un coup de pouce et surtout exprimer notre reconnaissance aux associations locales, celles qui irriguent tous les recoins de notre territoire et qui passent parfois en dessous des radars médiatiques » explique Olivier Gibelin, président de la Fondation BPS. « Nous avons voulu saluer les bénévoles engagés durant cette crise sanitaire, qui agissent dans nos communes, nos quartiers, nos structures de santé... et qui font preuve de courage, de générosité, d'inventivité ». VMEH Palhers a reçu la somme de 1 200 €. ■